



## Charte de la coparentalité<sup>1</sup>

1) **Chacun des parents croit que l'autre fait toujours de son mieux en fonction du meilleur intérêt de son enfant**

Il est important de concevoir que l'autre parent aime aussi l'enfant et veut ce qu'il y a de mieux pour lui, même s'il s'en occupe différemment. Il faut mettre l'accent sur l'essentiel.

2) **Chacun des parents croit que l'autre est toujours le meilleur gardien possible de l'enfant en cas d'imprévu**

Le parent qui refuse de garder l'enfant alors que ce n'est pas sa semaine de garde perd une occasion d'être en relation avec son enfant et un moment d'intimité.

3) **Les parents se consulteront sur les grandes questions concernant l'orientation, l'éducation et la santé de leur enfant et les documents sur ces thèmes seront accessibles à chacun des parents**

Les divers intervenants, écoles, professionnels, etc., sont très ouverts à partager l'information qu'ils ont au sujet de l'enfant aux deux parents. Les parents peuvent même recevoir chacun une copie des bulletins et autres communications importantes à leur domicile respectif s'ils en font la demande.

4) **Les parents se partageront la réalité économique de leur enfant en fonction de leurs moyens respectifs**

Il faut mettre l'accent sur les besoins de l'enfant. Si les parents ne s'attardent qu'à leur conflit, c'est l'enfant qui en sortira perdant.

5) **Chacun des parents entretiendra auprès de l'enfant une image positive de l'autre parent**

L'autre parent demeurera pour toujours la mère ou le père de l'enfant. Le conflit ne concerne pas l'enfant. Les difficultés doivent se discuter et se régler entre adultes. L'enfant a le droit d'aimer ses deux parents, librement.

6) **Les parents maintiendront entre eux une communication efficace au sujet de leur enfant**

Les parents doivent se communiquer les informations importantes concernant l'enfant, pour son bien et pour lui assurer une continuité des soins.

7) **L'enfant aura la liberté d'exprimer à un parent l'amour qu'il a pour l'autre parent**

Répétons que l'enfant a le droit d'aimer ses deux parents, avec leurs forces et leurs difficultés, le tout librement et doit pouvoir l'exprimer à son autre parent en étant à l'aise de le faire.

---

<sup>1</sup> Tiré du *Séminaire de coparentalité* d'Harry Timmermans 2007.